



# AVIS PUBLIC

## DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

**Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière de la Ville d'Amqui, que :**

Lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2018, à compter de 20 h, à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui, le conseil municipal de la Ville d'Amqui entendra toute personne intéressée à formuler des commentaires sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

### **1. Immeuble sis au 733, route de l'Anse-Saint-Jean**

La dérogation mineure n° 2018-0602 demandée en date du 30 août 2018 concerne la propriété située au 733, route de l'Anse-Saint-Jean, lot 3 164 671 du Cadastre du Québec. La demande vise à construire un garage détaché du bâtiment principal dans la cour avant alors que le *Règlement de zonage n° 613-05* prévoit que l'implantation d'un garage détaché est autorisée seulement dans les cours latérales et arrière lorsque le bâtiment principal est localisé à une distance inférieure ou égale à 25 m de la ligne de rue.

### **2. Immeuble sis au 908, route de l'Anse-Saint-Jean**

La dérogation mineure n° 2018-0587 demandée en date du 27 août 2018 concerne la propriété située au 908, route de l'Anse-Saint-Jean, lot 3 164 736 du Cadastre du Québec. La demande vise à déplacer et agrandir le bâtiment principal qui serait localisé à 5,42 m de la ligne avant et à 1,60 m de la ligne latérale gauche, alors que le *Règlement de zonage n° 613-05* prévoit une marge de recul avant de 8 m et une marge de recul latérale gauche de 2 m.

Après avoir entendu les personnes intéressées, le conseil municipal statuera sur ces demandes de dérogation mineure.

Donné à Amqui, ce 6 septembre 2018.

M<sup>e</sup> Marie-Hélène Dupont  
Directrice générale et greffière